CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2025-2030
Délibération D-2026-20

Séance du 19 novembre 2026

Groupement intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin : approbation des comptes 2025

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 48, alinéa 2, de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public du 11 décembre 2025,

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil intercommunal,

vu l'approbation des comptes par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 1er avril 2026,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention par les membres de la commission finances et contrôle de gestion, lors de la séance du 1er octobre 2026,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions,

1. D'approuver les comptes du groupement intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin pour l'exercice 2025 pour un montant de 6 403 258,38 francs aux charges et de 6 405 731,67 francs aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 2 473,29 francs.
2. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025 totalisant tant à l'actif qu'au passif 3 229 787,74 francs.

Laurent Marty
Président du Conseil municipal

PROJET